

### \*\*\* NOUVEAU \*\*\*

Processus d'inscription et désinscription au test efficacité combat (TEC (shiai))

À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018





#### **▲ LE PROFESSEUR:**

- **Devra établir une liste d'ayants-droit** via son « espace club » sur extranet :
- pour cela, il lui faut saisir sa liste d'ayants-droit à partir des licenciés de son club : accès à l'outil via <u>l'extranet</u> du club (gestion des licenciés – via l'onglet « COMPÉTITION »)
- Devront figurer sur cette liste : ses élèves <u>ceinture marron depuis</u> <u>au moins un an à la date du test</u> et <u>pour lesquels le professeur</u> <u>estime leur préparation suffisante</u> pour atteindre l'objectif du grade envisagé.
- ⇒ La liste de ses ayants-droit est alors créée.

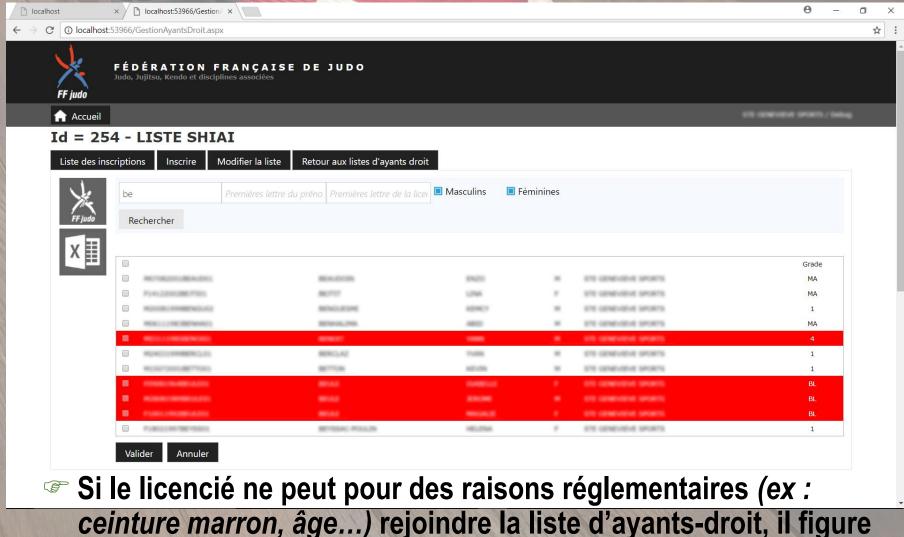


#### Création de la liste d'ayants-droit via Extranet





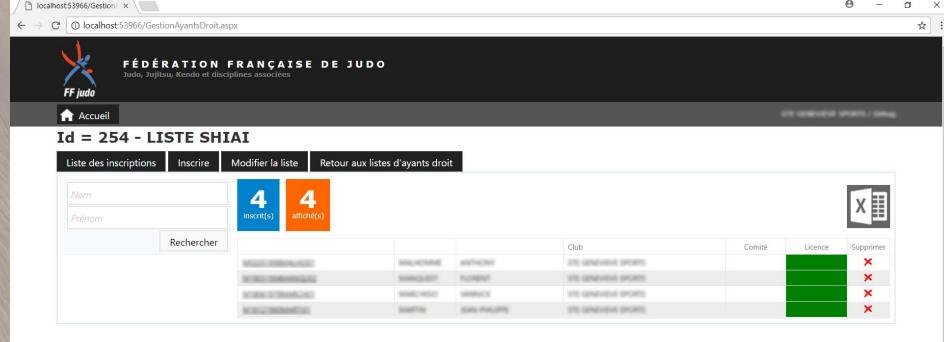
#### Création de la liste d'ayants-droit via Extranet



ceinture marron, age...) rejoindre la liste d'ayants-droit, il figur en rouge



#### Création de la liste d'ayants-droit via Extranet



La sélection des licenciés étant effectuée, on arrive alors à la création d'une liste d'ayants-droit, telle que présentée ci-dessus et qui reste modifiable à tout moment par le professeur.



## ÉTAPE 1

#### **▲ LE PROFESSEUR :**

=> informe ses élèves de la composition de cette liste d'ayants-droit afin de les responsabiliser dans le dispositif d'inscription : à partir du moment où le licencié « ayant-droit » figure sur cette liste, il DOIT LUI-MÊME s'inscrire et se désinscrire au TEC (shiai).

2 OBJECTIFS: MIEUX APPRÉHENDER LES FLUX SUR LES TEC (shiai)

DONNER DE L'AUTONOMIE DANS L'INSCRIPTION AUX LICENCIÉS AYANT



## ETAPE 2

#### **▲ LE LICENCIÉ:**

- Est responsable, autonome de son inscription, de son éventuelle désinscription au travers 2 outils :
  - 1. son espace licencié via extranet (opérationnel au 01/01/2018)
  - 2. l'application mobile (opérationnel au 01/02/2018)
- ⇒ à tout moment, il <u>DEVRA S'INSCRIRE</u> mais aussi se <u>DÉSINCRIRE</u> d'un évènement.

#### **▲ LE PROFESSEUR:**

Conserve toujours en cas de besoin la possibilité d'inscrire <u>lui-ment</u> directement son élève à un TEC (shiai) ou de le désinscrire, cette possibilité devant rester une mesure exceptionnelle.



# ÉTAPE 2

#### Rappel réglementaire :

Sur une année civile, le nombre de présentations, est fixé à 5 en shiai (TEC), 3 aux kata et 3 aux UV.

#### **Attention**:

Toute inscription honorée ou non sera comptabilisée.

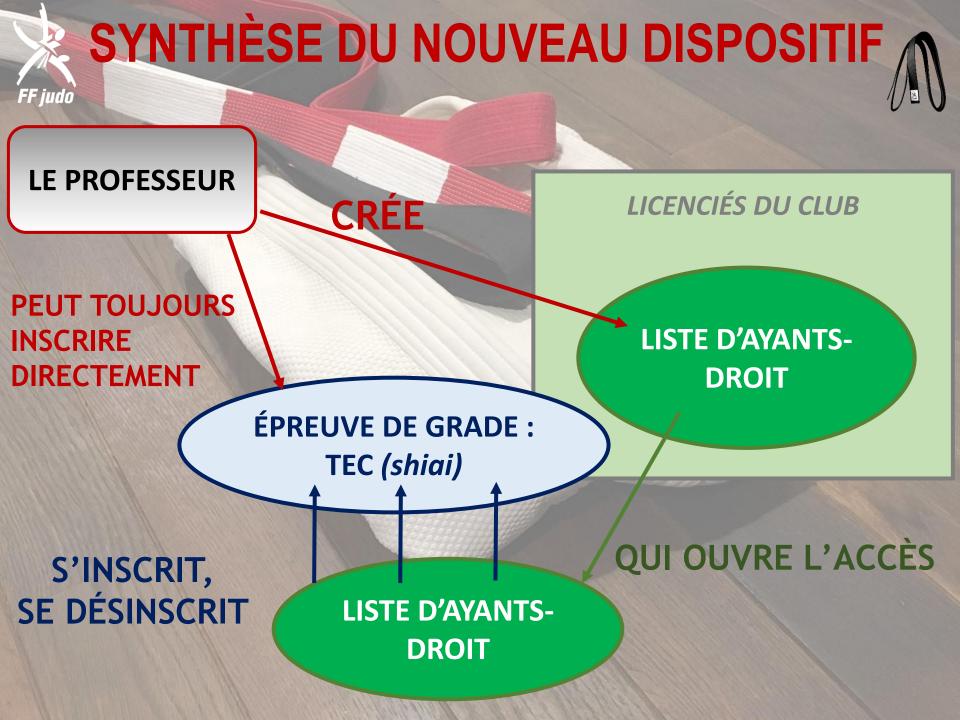


### ÉTAPE 3

LE LICENCIÉ: En se connectant à extranet via son espace licencié pourra accéder au module d'inscription au TEC (shiai):









### INFORMATION

Site internet: vous accéderez à tous les programmes techniques et à la réglementation générale des examens de grades via notre site internet en cliquant sur ce lien:

Grade-CSDGE > Réglementation et procédures





REOLEMENTATION DES GRADES

